

COMMISSION PERMANENTE DELIBERATIVE**REUNION DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022**

Le 10 octobre 2022, à 11 heures 05, les membres de **la Commission Permanente**, convoqués par **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis en mode télévisuel (teams).

La présente réunion se tient sous son format délibérant.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI et Julia TIBERI.

Sont absents et représentés :

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, par M. Romain COLONNA,

M. Jean BIANCUCCI par Mme Véronique ARRIGHI, Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS par Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, Mme Christelle COMBETTE par Mme Valérie BOZZI, M. Jean-Martin MONDOLONI par M. Xavier LACOMBE.

Est absent :

M. Paul-Félix BENEDETTI.

Assiste également à la réunion :

Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale,

La Présidente de l'Assemblée de Corse procède à l'appel nominal et ouvre la séance. Elle constate que **Mme BOZZI** n'est plus connectée à la réunion dans l'immédiat.

Elle délivre **aux commissaires** des éléments de contexte concernant les rapports qu'il y a lieu d'examiner et rappelle qu'il a été mis un terme prématuré à la session du mois de septembre.

Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA fait état du courrier transmis par **le Président du Conseil exécutif de Corse** s'agissant de l'urgence.

RISORSE UMANE - RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT 251

Rapport n° 251 : Mudifica di u tavuleddu di l'effittivi di a Cullittività di Corsica.

Rapport n° 251 : Modification du tableau des effectifs.

1-1- Vote sur l'urgence :

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA précise qu'il y a lieu de délibérer dans les meilleurs délais pour pouvoir procéder au recrutement des personnels nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

La Présidente MAUPERTUIS demande aux élus de se prononcer sur l'urgence.

Sont absents : MM. Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI et Christelle COMBETTE.

L'urgence est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : MM. Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

POUR : 10
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 2

1-2- Vote sur les amendements :

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA présente le rapport ainsi que les deux amendements du **Conseil exécutif** dont la teneur suit :

1) Cet amendement rédactionnel vise à rajouter une création de poste au tableau des effectifs.

A la page 4 du report, il y a lieu de rajouter "la création d'un poste de chauffeur polyvalent sur Bastia relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux : il n'y a actuellement plus de chauffeur polyvalent en Cismonte ce qui implique de mobiliser systématiquement le pool d'Aiacciu."

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Il convient donc de modifier la délibération à l'article 1^{er} comme suit :

"Un poste de chauffeur polyvalent relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux."

Le rapport corrigé et la délibération correspondante seront modifiés en conséquence.

2) Cet amendement rédactionnel vise également à rajouter une création de poste au tableau des effectifs.

A la page 5, il y a lieu de rajouter :

1.8 Au sein de la direction de la sécurité, de la sureté et du protocole

"Depuis 2019, le poste d'huissier à Bastia est resté vacant suite au départ à la retraite d'un agent. Tous les appels à candidature sont restés infructueux malgré de nombreuses relances. Il est aujourd'hui nécessaire de pourvoir ce poste afin de pouvoir assurer l'accueil physique et l'accompagnement de tout type de publics à la présidence du Conseil exécutif. Dans ce cadre, il est proposé de créer :

- 1 poste d'huissier relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux"*

Les autres dispositions demeurent inchangées.

La délibération est modifiée à l'article 1er comme suit :

"Un poste d'huissier relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux."

Le rapport et la délibération correspondante seront modifiés en conséquence.

La Présidente MAUPERTUIS donne lecture du rapport de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Cette dernière a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu**, **Core In Fronte** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote.

Mme BOZZI parvient à rétablir la connexion.

M. LACOMBE réitère la demande qu'il a formulée lors de la réunion de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Il souhaite pouvoir disposer d'une vision par direction qui permettrait d'obtenir une meilleure visibilité sur les effectifs de l'institution.

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA considère que le présent tableau fournit une vision globale des effectifs dont il s'agit. Néanmoins, elle est convaincue que la nouvelle méthode de gestion qui sera mise en place prochainement répondra mieux aux attentes de **M. LACOMBE**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse fait observer que de substantiels progrès ont été accomplis. Elle met ensuite les deux amendements aux voix.

Est absent : M. Paul-Félix BENEDETTI.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI et Julia TIBERI.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 6

1-3- Vote sur le rapport amendé :

La Présidente MAUPERTUIS soumet le rapport amendé aux suffrages des commissaires.

Est absent : M. Paul-Félix BENEDETTI.

Le rapport ainsi amendé est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI et Julia TIBERI.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 6

**ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU –
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

RAPPORT 263

Raportu n° 263 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nant'à mudulazione di l'indice di referenza di l'affiti in Corsica.

Rapport n° 263 : Avis de l'Assemblée de Corse sur la modulation de l'indice de référence des loyers en Corse

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA rappelle que la **Collectivité de Corse** a été saisie de ce dossier important sur lequel il convenait de formuler un avis dans les délais les plus rapprochés, par la préfecture de Corse le mercredi qui a précédé la session du mois de septembre. La session s'est cependant achevée prématurément consécutivement à une décision commune de l'exécutif et des présidents de groupes dans le cadre **d'une conférence des présidents** eu égard à la situation de **Pierre ALESSANDRI**. En conséquence de quoi, l'avis en cause n'a pu être émis. Aussi, il a été convenu d'examiner cette affaire dans le cadre de cette **Commission Permanente**.

2-1- Vote sur l'urgence :

La Présidente MAUPERTUIS appelle les élus à se prononcer sur l'urgence.

Est absent : M. Paul-Félix BENEDETTI.

L'urgence est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 4

2-2- Vote sur le rapport :

La Présidente de l'Assemblée de Corse dit que cette requête a été formulée par le préfet de Corse. Elle évoque l'amendement du député Michel CASTELLANI déposé à l'Assemblée nationale et portant sur la loi du 16 août 2022 relatives aux mesures d'urgence en faveur du pouvoir d'achat. Celui-ci introduit une dérogation au niveau du territoire insulaire autorisant le représentant de l'Etat à moduler le prix des loyers dans la limite de 1,5% après avis de **l'Assemblée de Corse**. En application de ladite loi, le ministre chargé de la Transition écologique a pris un arrêté précisant les critères concernant la mise en œuvre de cette modulation. Dans cet esprit, le préfet de Corse propose une variation maximale de 2% sur laquelle il appartient **aux commissaires** de donner un avis.

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA confirme et complète les propos de **la Présidente MAUPERTUIS**. Cette dernière considère que cette disposition est importante eu égard à la situation économique et sociale. Elle met également l'accent sur la forte pression immobilière à laquelle la Corse est soumise.

M. LACOMBE apporte des précisions sur la position de son groupe, **Un Soffiu Novu**, s'agissant du vote sur l'urgence auquel ses membres n'ont pas participé.

Il critique la forme et la méthode d'organisation de **l'Assemblée de Corse**. Ainsi, il constate que, lors de la longue interruption de séance intervenue dans l'après-midi de jeudi, ces deux rapports auraient pu être examinés. En revanche, il adhère sur le fond aux mesures préconisées par le préfet de Corse et son groupe votera, en conséquence, ce rapport.

Le rapport est mis aux voix par **la Présidente de l'Assemblée de Corse**.

Est absent : M. Paul-Félix BENEDETTI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

Il est 11 heures 45, l'ordre du jour est épuisé et **la Présidente MAUPERTUIS**, après avoir remercié **le secrétariat général de l'Assemblée de Corse** pour sa disponibilité, lève la réunion.

Fait à Ajacciu, le 10 octobre 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXE



CUMMISSIONE PERMANENTE
U 10 D'UTTOBRE DI U 2022

COMMISSION PERMANENTE
10 OCTOBRE 2022

ORDINE DI U GHJORNU

ORDRE DU JOUR

RISORSE UMANE - RESSOURCES HUMAINES

- **Raportu n° 251** : Mudifica di u tavuleddu di l'effittivi di a Cullittività di Corsica.
Rapport n° 251 : Modification du tableau des effectifs.

ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU - AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- **Raportu n° 263** : Avisu di l'Assemblea di Corsica nant'à mudulazione di l'indice di referenza di l'affitti in Corsica.
Rapport n° 263 : Avis de l'Assemblée de Corse sur la modulation de l'indice de référence des loyers en Corse.
